

Prix des médicaments : comparez avant d'acheter !

Près de 400 médicaments peuvent être proposés en libre service dans les pharmacies. Pour un même médicament, les prix peuvent varier du simple au triple selon les marques. Pour certaines pathologies, il est également possible de demander des boîtes de trois mois pour éviter de payer plusieurs fois la même franchise. Nos conseils pour vous y retrouver.

Comparer les prix des médicaments en libre service

Patches à la nicotine, antidouleurs, médicaments contre les maux de gorge, les brûlures d'estomac ou la diarrhée : depuis le 1er juillet 2008, près de 400 médicaments peuvent être proposés en libre-service dans les pharmacies. Tous ces produits sont accessibles sans ordonnance et ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale. Il s'agit de médicaments couramment utilisés en automédication, pour soigner des symptômes bénins.

Les pharmaciens doivent afficher clairement les prix de ces médicaments sur des étiquettes bien visibles. Il devient donc possible de comparer des produits similaires et de choisir le moins cher ! D'autant plus que le prix des médicaments en libre-service n'est pas encadré et peut varier d'une officine à l'autre.

Certains médicaments en libre-service ont un équivalent remboursé par la Sécurité sociale. Ces équivalents sont également accessibles sans ordonnance. Contrairement aux médicaments en libre accès, leur prix est fixé par les pouvoirs publics. Ces produits, qui sont obligatoirement délivrés par le pharmacien, sont souvent moins chers que leurs équivalents en libre-service. Ils bénéficient notamment d'une TVA plus avantageuse (2,1% pour les produits remboursés, contre 5,5% pour les non remboursables).

Ainsi, le même médicament peut être commercialisé à différents prix, moyennant un changement de nom et d'emballage. C'est par exemple le cas de l'ibuprofène, produit bien connu contre la douleur : la boîte de 20 comprimés de Nureflex® (200 mg) est 60% moins cher que celle de Nurofen® (200 mg), disponible en libre service. Dans le cas de l'anti-diarrhéique lopéramide, un comprimé d'Immodium Lingual® est 1,6 fois plus cher qu'un comprimé de Lopéramide Lyoc®. N'hésitez pas à demander à votre pharmacien le médicament le moins cher !

[Cliquer ici pour consulter notre liste des médicaments disponibles en libre service.](#)

Des boîtes de trois mois pour éviter les franchises

Certains médicaments sont disponibles en "grand conditionnement", adaptés aux traitements de longue durée. C'est par exemple le cas des médicaments utilisés contre le diabète, le cholestérol, l'insuffisance cardiaque ou l'hypertension. Généralement, ces boîtes contiennent trois mois de traitement. Ces conditionnements présentent plusieurs avantages. Ils permettent

de ne payer qu'une seule franchise de 50 centimes d'euro au lieu de trois. En effet, depuis le 1er janvier 2008, chaque patient doit payer 50 centimes pour chaque boîte de médicament prescrite par son médecin, dans la limite de 50 euros par an.

Autre bénéfice pour les patients : le prix des médicaments a tendance à diminuer avec le nombre. Dans le cas du Coversyl® (périndopril), médicament utilisé pour traiter l'hypertension et l'insuffisance cardiaque, la boîte de 90 comprimés coûte 118,50 euros, contre 42,98 euros pour la boîte de 30 (source : IMS health – prix public TTC en novembre 2008). Sur une période de trois mois, la différence est de 10,44 euros en faveur du conditionnement trimestriel et atteint 11,44 euros si on y ajoute les franchises !

"Les pathologies concernées par ces conditionnements, comme le diabète ou l'hypertension, nécessitent souvent des traitements sur le long terme, explique Laure Lechertier, responsable du département politique du médicament à la Mutualité française, parfois sur des mois voire des années. Non seulement ces conditionnements sont financièrement plus intéressants, mais ils sont aussi plus pratiques : Les patients n'ont pas à retourner les chercher chaque mois."

[Retrouver la liste des médicaments en conditionnement trimestriel.](#)

Philippe Remond